Direction
Départementale
de l'Equipement

Marne

Commune de VALMY

Carte Communale

Rapport de présentation

Vu pour être annéxé
à la délibération : 478
du : 17109103
le,

MAIRIE DE VALMY
51 - Marne

Le Maire,

Vu pour être annéxé
à notre arrêté en date de ce jour

Châlons, le 16 JAN 2004

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
signé Bernard LE MENN

Pour ampliation
Pour le Préfet
et par délégation
l'ingénieur
F. Reynaud
François Reynaud

Service de l'Aménagement et de l'Environnement

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

1ère PARTIE : ANALYSES

I L'ENVIRONNEMENT

II LES HOMMES

III LE BATI

IV LES ACTIVITES ET LES EQUIPEMENTS

2ème PARTIE : LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

I SOUCIS DE LA MUNICIPALITE

II LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

AVANT-PROPOS

Toutes les communes non dotées d'un document d'urbanisme fixant les règles générales d'utilisation du sol sur leur territoire, sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.), c'est à dire aux articles R 111-2 à R 111-26-1 du Code de l'Urbanisme.

C'est en fonction des dispositions du R.N.U. que, dans ces communes, sont instruites les demandes d'occupation et d'utilisation du sol (permis de construire, certificat d'urbanisme, etc...).

Le Règlement National d'Urbanisme permet notamment d'interdire les constructions lorsque :

- elles sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité,
- elles sont de nature à favoriser une urbanisation incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants,
- elles peuvent par leur présence, nuire à la bonne exploitation d'une activité prioritaire dans certains espaces,
- elles imposent à la commune des équipements publics nouveaux et un surcroît de dépenses de fonctionnement des services publics,
- elles sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels et urbains.

Il permet donc de contrôler l'implantation des constructions en :

- évitant l'implantation anarchique de celles-ci,
- préservant les milieux ruraux et naturels,
- assurant un meilleur développement de la commune.

A ces dispositions générales, le Code de l'Urbanisme superpose la règle dite de constructibilité limitée qui stipule qu'en l'absence de Plan Local d'Urbanisme opposable aux tiers et de tout document d'urbanisme en tenant lieu, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension de constructions existantes,

- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national,

- les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes,

- les constructions ou installations, sur délibération motivée du Conseil Municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L 110 et aux lois d'aménagement et d'urbanisme mentionnées à l'article L 111-1-1.

Pour échapper à cette règle pendant 4 ans(article L 111-1-2 du Code de l'Urbanisme), le Conseil Municipal peut préciser conjointement avec le représentant de l'Etat les modalités d'application des règles générales prisent en application de l'article L111-1.

Le présent document appelé **"Carte Communale"** constitue un document d'urbanisme approuvé conjointement par la Commune et par le Préfet.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE

I L'ENVIRONNEMENT

1. SITUATION

La commune en Champagne-Ardenne est située dans le département de la Marne à l'Ouest de SAINTE-MENEHOULD distante de 10 km. Le point haut du territoire communal est le "Mont de Hans" altitude 213 m. Le point bas au Sud sur la Vallée de la rivière Auve atteint 144 m, c'est le pays dit du "Vallage".
La commune voit son territoire découpé par la voie ferrée de Châlons-en-Champagne à Hagondange, l'autoroute de l'Est (A 4), la RD n° 31 traversant l'agglomération, la RD n° 284 venant de Braux Sainte Cohière traverse le village joint l'écart des Maigneux et aboutit à la RN n° 3 (Châlons/Ste Ménéhould) qui passe au Sud et traverse le hameau d'Orbeval. Les communes alentours Dommartin-sous-Hans, Braux Sainte Cohière, Dommartin-Dampierre, Gizaucourt, La Chapelle Felcourt, Saint Mard-sur-Auve, Auve, Somme-Bionne, Hans, La Croix en Champagne.

Aux alentours de la zone urbanisée, peupleraies, vergers anciens, jardinages, pâtures et au-delà dans les grands espaces cultivés, les zones d'accueil pour la faune sont restreintes.

2. MILIEU NATUREL

RELIEF

Située entre la plaine crayeuse et l'Argonne, la région naturelle du Vallage marnais est une contrée bien individualisée, le Mont de Hans (*butte témoin*) un des promontoires des Monts de Champagne domine ce bas pays.
Le paysage se caractérise par un modelé assez confus, l'assise de craie marneuse qui plonge doucement vers l'Ouest étant recouverte de dépôts meubles de composition variée, argiles, sables, marnes.

GEOLOGIE

Formations superficielles

Alluvions actuelles

Elles sont bien développées dans les vallées. Dans la vallée de l'Auve, la vase est limono-crayeuse.

Colluvions

Dans les craies marneuses, elles sont argilo-limoneuses et hydromorphes (*fond de vallon sec, amont du fossé qui va à l'Etang du Roi*).
Sur les pentes et en pied de versant, les dépôts (*colluvions*) entraînés sont des craies altérées en bouillie et des limons de pente. Elles rejoignent les alluvions actuelles.
Dans la majeure partie du territoire communal, la craie est fréquemment recouverte par différentes formations d'altération, plus ou moins remaniée, dont l'origine est attribuée aux phénomènes périglaciaires, localement le terme "graveluche" désigne ces formations, particulièrement celles litées constituées de fragment de craie millimétrique et d'une matrice limono-calcaire fine.

Formations secondaires

Crétacé supérieur

Turonien. craie blanche, marneuse à la base.
Ces craies turoniennes massives ont été subdivisées en trois zones foraminifères : inférieure, moyenne et supérieure.

- zone moyenne du Turonien, d'une vingtaine de mètres d'épaisseur ces craies s'observent à l'affleurement à la base du Mont d'Orbeval, ces craies ont livré une macrofaune abondante riche en inocérames, térébratules et huîtres.

- zone supérieure du Turonien, d'une cinquantaine de mètres d'épaisseur, entrecoupée de niveaux marneux plus tendres, la macrofaune est abondante, dominée par les inocérames (*I. cuvieri*) les térébratules (*Térébratula sp, T semiglobosa*) et rhynchonelles (*Rhynchonella cuvieri*).

GEOMORPHOLOGIE

L'état de la pénéplaine primitive a été considérablement retouché par l'action climatique et les mouvements tectoniques durant le Quaternaire. Au Pleistocène inférieur, l'Argonne se dégageait ainsi que la craie blanche champenoise. Le relief de côtes était amorcé et une dépression Nord-Sud occupait la place des craies marneuses du Turonien moyen et inférieur et du Cénomanien.

Ce soulèvement a trois conséquences :

- *l'érosion* et le *gel - dégel* vont façonner rapidement le relief de côte et les grèzes

- les *failles profondes* du socle vont rejouer : les lignes d'érosion WSW-ENE vont se dessiner, les ruisseaux de Herpont, d'Epense et l'Auve vont naître et couler vers cette direction malgré une pente tectonique vers le Sud-Ouest.

SOLS

Sur la craie coniacienne et turonienne supérieure les rendzines rouges et brunes résultent de l'évolution de paléosols cryoturbés. L'érosion de ces rendzines provoque un enrichissement en calcaire et l'on aboutit à la rendzine grise. Le calcaire pulvérulent fixe les engrais phosphatés. Ces sols deviennent alors des terres cultivables. L'agriculture est devenue après 1945 une activité intensive industrielle, grâce aux engrais les sols sont de riches terres à céréales, avec de bons rendements.

VEGETATION

La répartition de la végétation est conditionnée par le substrat géologique. Bien entendu, les sols sont ici essentiellement en cause comme dans toutes les régions de plaine à pluviosité modérée, ils sont sous la dépendance des matériaux du sous-sol : graviers crayeux périglaciaires, colluvions, alluvions...(*roches érodées et produits de remaniement*). Les propriétés des sols constituent les facteurs fondamentaux déterminant la végétation "naturelle". C'est pourquoi le Vallage possède ces caractères propres.
Cependant on ne peut négliger l'influence des facteurs écologiques fondamentaux : *climatiques*, liés au relief modulant le climat régional, et *biotiques*, dépendant essentiellement des actions directes de l'homme.
Le climat régional, de caractère subcontinental place la végétation de la région aux marges occidentales du domaine phytogéographique médio-européen. La végétation atteste l'existence de foyers de condensation sur les reliefs exposés, avec sans doute des déficits de pluviosité dans les dépressions abritées du Vallage. Intensément cultivé, le territoire a une végétation "naturelle" très localisée et pauvre, Pins, Bouleaux, Merisiers, Aubépines monogynes, Saules, Noisetiers, Cornouillers sanguins... forment l'essentiel des boisements.

HYDROGEOLOGIE

Nappe de la craie blanche (*Coniacien, Turonien supérieur et moyen*) le réservoir est constitué de craie dure dont la porosité importante constitue une réserve d'eau considérable mais non mobilisable gravitairement. La partie turonienne du réservoir possède une grande hétérogénéité entre la perméabilité verticale et horizontale. L'aquifère est alors captif dans son comportement hydrodynamique.
La qualité de l'eau est bonne, de type bicarbonaté calcique, très sensible aux pollutions d'origine agricole, les teneurs en nitrate peuvent parfois ne pas être négligeables. Cet aquifère est très sollicité pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

FAUNE

Aux alentours de la zone urbanisée, peupleraies, vergers anciens, jardinages, pâtures et au-delà dans les grands espaces cultivés les zones d'accueil pour la faune sont restreintes.

Mammifères : Chevreuils, Sangliers au passage, Lièvres, Lapins de Garenne, Renards...

Oiseaux passereaux : Alouette des champs, Bergeronnette grise, printanière, des ruisseaux, Hirondelle rustique, de fenêtre, Troglodyte mignon, Rougequeue noir, Pouillot véloce, Pipit des arbres, Verdier, Serin cini, Moineau domestique...

Oiseaux rapaces : Faucon crécerelle, Buse variable, Chouette effraie...

Au passage : Traquet motteux, Oedicnème criard, Vanneau huppé...

II LES HOMMES

Source des statistiques : INSEE

VALMY comptait 284 habitants au recensement général de la population de 1999.

POPULATION	1975	1982	1990	1999	
				totale	moyenne/commune
Population s d c	302	290	290	284	284
Population totale	304	290	293	290	290
Taille des ménages	3,2	2,9	2,7	2,6	

sdc : sans doubles comptes

Après une légère baisse entre 1975 et 1982, la population est restée stable de 1982 à 1990 mais elle accuse une nouvelle baisse sur le recensement 1999.

Par contre, la taille des ménages continue à diminuer.

Composantes de l'évolution

TAUX DE VARIATION DE LA POPULATION (sans doubles comptes) % Source: BDCOM 1999, État civil	75-82	82-90	90-99	Marne 90-99	Champagne Ardenne 90-99
Taux de variation annuel	-0.57	0.00	-0.23	0.14	-0.05
dû au mouvt naturel	0.05		0.15	0.45	0.34
dont naissances	*0.95*		*1.00*	*1.31*	*1.40*
dont décès	*-0.90*		*-0.84*	*-0.86*	*-1.03*
dû au solde migratoire	-0.62		-0.39	-0.31	-0.38

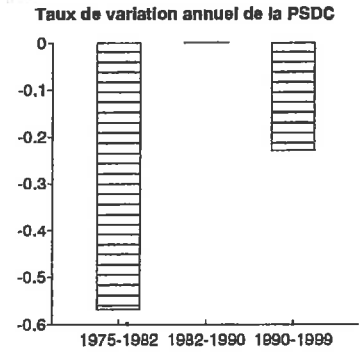

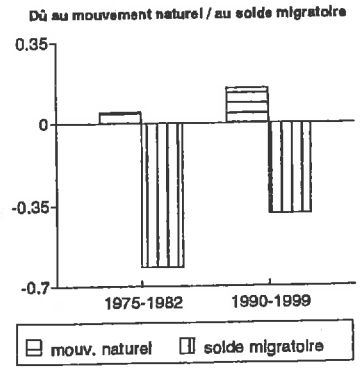

La décomposition du taux de variation annuel de la population indique une baisse régulière du mouvement naturel : les naissances et les décès sur le territoire de VALMY sont devenus exceptionnels, voire inexistants, probablement parce que naissances et décès ont désormais lieu en milieu hospitalier. Par contre, le taux de variation dû au solde migratoire révèle également une tendance à la perte de population.

Structure par âge

POPULATION TOTALE PAR ÂGE Source: RP99 exploitation principale (âge agrégé)	nb	%	Marne %	Champagne Ardenne %
TOTAL	**290**	***100***	***100***	***100***
0-19 ans	67	*23.1*	*25.3*	*25.3*
20-39 ans	75	*25.9*	*30.1*	*28.0*
40-59 ans	78	*26.9*	*25.7*	*25.7*
60-74 ans	42	*14.5*	*12.2*	*13.5*
74 ans ou +	28	*9.7*	*6.8*	*7.4*
HOMMES	**151**	***100***	***100***	***100***
0-19 ans	35	*23.2*	*26.5*	*26.5*
20-39 ans	38	*25.2*	*31.0*	*29.0*
40-59 ans	40	*26.5*	*26.2*	*26.4*
60-74 ans	22	*14.6*	*11.5*	*12.7*
74 ans ou +	16	*10.6*	*4.8*	*5.4*
FEMMES	**139**	***100***	***100***	***100***
0-19 ans	32	*23.0*	*24.1*	*24.2*
20-39 ans	37	*26.6*	*29.3*	*27.1*
40-59 ans	38	*27.3*	*25.2*	*25.1*
60-74 ans	20	*14.4*	*12.9*	*14.2*
74 ans ou +	12	*8.6*	*8.6*	*9.4*

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE (tranches quinquennales) Source: RP99 exploitation principale

Total	Femmes	Hommes	Générations
0	0	0	*avant 1900*
0	0	0	*1900-1904*
2	2	0	*1905-1909*
4	2	2	*1910-1914*
10	2	8	*1915-1919*
12	6	6	*1920-1924*
10	8	2	*1925-1929*
12	5	7	*1930-1934*
20	7	13	*1935-1939*
17	9	8	*1940-1944*
20	9	11	*1945-1949*
19	10	9	*1950-1954*
22	10	12	*1955-1959*
28	15	13	*1960-1964*
14	7	7	*1965-1969*
13	9	4	*1970-1974*
20	6	14	*1975-1979*
13	5	8	*1980-1984*
22	10	12	*1985-1989*
19	9	10	*1990-1994*
13	8	5	*1995-1999* *

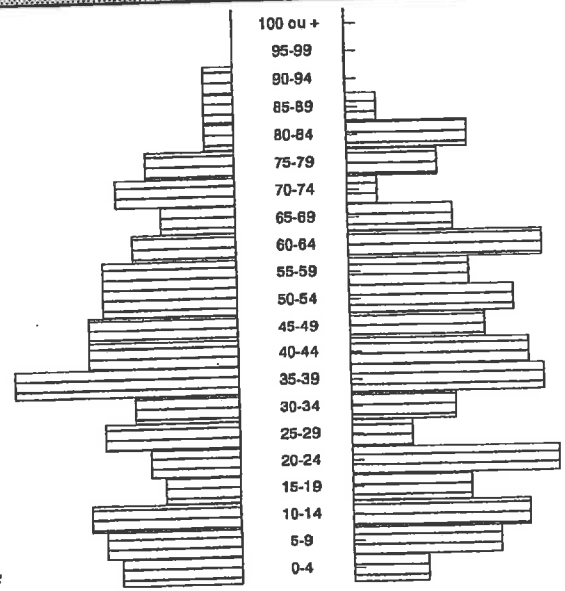

* Le recensement ayant eu lieu en mars 1999, la tranche 1995-1999 est incomplète

Comparée aux pourcentages par âges relevés dans le département de la Marne et en France, la population de VALMY a une proportion plus importante de la classe d'âge 35 à 79 ans. On peut noter la faiblesse de la population jeune.

Population active

La population active représente 43,8 % de la population totale.

POPULATION ACTIVE* ET TAUX D'ACTIVITÉ Sources: RP82, RP90 et RP99 exploitation principale	1982		1990		1999		Marne 1999
Unité: personne	pop act	tx act %	pop act	tx act %	pop act	tx act %	tx act %
Population active totale	126	57.5	132	55.2	127	53.8	56.3
Hommes	75	*70.8*	79	*65.8*	68	*54.8*	*64.1*
Femmes	51	*45.1*	53	*44.5*	59	*52.7*	*49.0*
Tranches d'âge - hommes							
15-19 ans	2	*25.0*	0	*0.0*	1	*12.5*	*11.5*
20-24 ans	7	*87.5*	7	*77.8*	11	*78.6*	*53.3*
25-39 ans	24	*100.0*	26	*96.3*	23	*95.8*	*95.2*
40-59 ans	35	*87.5*	42	*95.5*	33	*82.5*	*91.8*
60 ans et +	7	*26.9*	4	*13.3*	0	*0.0*	*4.9*
Tranches d'âge - femmes							
15-19 ans	4	*23.5*	1	*5.6*	0	*0.0*	*5.4*
20-24 ans	6	*100.0*	4	*66.7*	6	*100.0*	*42.6*
25-39 ans	22	*73.3*	23	*82.1*	26	*83.9*	*80.0*
40-59 ans	18	*56.3*	23	*62.2*	26	*68.4*	*74.6*
60 ans et +	1	*3.6*	2	*6.7*	1	*3.1*	*3.8*

* Population active: y compris demandeurs d'emploi, de plus de 15 ans, comptée au lieu de résidence

POPULATION ACTIVE AYANT UN EMPLOI - Selon le statut et la condition d'emploi Sources: RP90 (sondage au 1/4) et RP99 (exploitation principale)	1990		1999			
Unité: personne	nb	%	Total	%	TC**	TP**
TOTAL	112	*100*	107	*100*	89	18
Salariés	80	*71.4*	78	*72.9*	62	16
• apprenti	Non renseigné		1	*0.9*	1	0
• intérim			2	*1.9*	2	0
• emploi aidé			0	*0.0*	0	0
• stagiaire rémunéré			0	*0.0*	0	0
• CDD			7	*6.5*	5	2
• Titulaire fonction publique			20	*18.7*	18	2
• CDI			48	*44.9*	37	11
Non salariés	32	*28.6*	29	*27.1*	27	2
• indépendants	12	*10.7*	16	*15.0*	15	1
• employeurs	8	*7.1*	9	*8.4*	9	0
• aides familiaux	12	*10.7*	4	*3.7*	3	1

** TC = temps complet TP = temps partiel

Le taux de chômage est supérieur aux taux constatés dans le département et en France en 1990 :

VALMY	15%
MARNE	12 %
France	12,8 %

III - LE BATI

A - Caractère du bâti

Le cœur du village présente un ensemble de constructions bâti à l'alignement. Malgré quelques dents creuses, l'impression d'un bâti continu demeure.

La majorité des constructions dispose de deux niveaux, un rez-de-chaussée et un étage ; elles sont bâties en pierre ou en briques rouges, offrant une décoration selon un agencement savant de briques rouges et noires.

Les toitures sont en tuiles ou, pour les bâtiments agricoles, en tôle ondulée de couleur tuile.

L'urbanisation s'est développée en suivant l'axe traditionnel est-ouest des routes où des maisons plus contemporaines se sont implantées.

La commune de Valmy compte également deux hameaux : Les Maigneux, siège de deux exploitations agricoles, et Orbeval, le long de la RN 3 où était situé un ancien relais de poste.

B - Les logements

PARC DE LOGEMENTS Source: BDCOM 1999	Unité: logement 1975	1982	1990	évol % 90 - 99	1999
Parc de logements	115	128	128	*-8.6*	117
Résidences principales	91	100	106	*4.7*	111
Résidences secondaires	7	10	7	*-42.9*	4
dont logts occas.					0
Logements vacants	17	18	15	*-86.7*	2

Note: Les logements occasionnels (notion nouvelle 1990) ont été regroupés avec les résidences secondaires

Le nombre de logements a augmenté depuis 1975. Etant donné la relative stabilité de la population, cette augmentation et en particulier, la croissance du parc de résidences principales est dû au desserrement de ménages, c'est-à-dire un moins grand nombre de personnes vivant dans le même foyer.

Une importante proportion de constructions sont anciennes : 48,6 % des immeubles ont été achevés avant 1949.

95,5 % des logements sont des maisons individuelles.

81,1 % des occupants sont des propriétaires.

58,5 % des résidences principales sont dotées de 5 pièces ou plus.

48,6 % sont équipées d'un chauffage central individuel.

IV LES ACTIVITES

A - Les équipements publics

- équipement scolaire : la commune accueille une école maternelle et une école primaire. Elle fait partie d'un regroupement pédagogique
- loisirs : la commune dispose d'un terrain de football, de terrains de tennis, d'un terrain de basket-ball
- club de troisième âge
- centre primaire de pompiers

La commune dispose d'un réseau public d'eau potable. Deux captages d'eau potable sont présents sur le territoire communal. Il existe également un réseau d'assainissement.

La collecte des ordures ménagères est réalisée une fois par semaine, le même jour pour les déchets non-recyclables et ceux issus du tri selectif à domicile.

Les verres et divers journaux sont collectés dans des containers spécifiques, dans le village, par apport volontaire.

B - Les services - commerces - économie générale

- 1 alimentation générale, boulangerie
- 1 coopérative agricole
- 1 entreprise de transport de marchandises
- 1 menuisier-ébéniste
- 1 café-restaurant + 1 café non-exploité
- 1 agence postale(1h/jour)
- 1 service d'aide ménagère.

DEUXIEME PARTIE :
LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

I SOUCIS DE LA MUNICIPALITE

Soucieux de permettre l'installation de nouveaux ménages, le Conseil Municipal souhaite définir clairement l'affectation des sols, en cohérence avec l'équipement d'infrastructures existant.

L'établissement d'une Carte Communale permettra de dégager des zones constructibles.

II LES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

Le passé de Valmy est chargé d'une forte valeur symbolique. Au cours de la bataille, ou canonnade de Valmy, le 20 septembre 1792 la victoire des révolutionnaires français sur l'armée prussienne devint l'un des mythes fondateurs de la nation. Cette valeur symbolique fut encore rehaussée par le prestige d'hommes présents à cet instant : les généraux Dumouriez et Kellermann, Francisco Miranda, patriote vénézuélien qui participa à la guerre d'indépendance américaine et Goethe, dans le camp adverse, qui témoigna de la surprise dans les rangs prussiens, à l'issue de cette bataille.

Le moulin, le monument du centenaire de la bataille et la stèle de Kellermann sont des sites inscrits à l'inventaire supplémentaire des moments historiques.

Les abords du moulin sont classés, comprenant un terrain de forme carrée de 200 m de côté.

Le moulin actuel acheté dans le nord de la France en 1947 a été détruit par une tempête le 26 décembre 1999. Il devra donc, à nouveau, être reconstruit.

Par l'élaboration de la Carte Communale, la commune entend favoriser une extension maîtrisée de l'urbanisation tout en préservant le site du moulin qui doit rester isolé sur sa crête.

Règlement :

L'urbanisation se poursuivra donc en contrebas, toujours dans l'axe est-ouest, mais encourageant cependant un élargissement du tissu urbain, vers le nord.

L'urbanisation des hameaux, quand à elle, est strictement limitée.

I Les zones urbaines :

les secteurs où les constructions sont autorisées sont :

- le secteur U, destiné à l'habitat et aux activités liées et compatibles avec l'habitat
- le secteur UI, réservé à l'implantation d'activités, notamment avec le voisinage des zones habitées.

II Les autres zones :

A l'extérieur de ces secteurs, les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Il est rappelé enfin que tous travaux et constructions sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France dans un périmètre de 500 mètres autour des monuments inscrits.